

# Communauté de communes PEVÈLE CAREMBAULT

## EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**DELIBERATION****CC\_2021\_044****OBJET :****COMMISSION 2****Parc d'activité**

**Vente du lot 1 du Parc  
d'activité de Maraîche à  
WANNEHAIN à NORD  
EDIFICE**

**Présents à l'ouverture de  
la séance :**

Titulaires présents : 37

Suppléant présent : 0

Procurations : 11

**Nombre de votants : 48**

L'an deux mille vingt-et-un, le 6 AVRIL à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à PONT-A-MARCQ sous la présidence de M. Luc FOUTRY, président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 30 mars 2021, conformément à la loi.

**Présents :**

Luc FOUTRY, Président  
Marie CIETERS, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente  
Bernard CHOCRAUX, 2<sup>ème</sup> Vice-Président  
Michel DUPONT, 3<sup>ème</sup> Vice-Président  
Yves LEFEBVRE, 4<sup>ème</sup> Vice-Président  
Bruno RUSINEK, 6<sup>ème</sup> Vice-Président  
Benjamin DUMORTIER, 8<sup>ème</sup> Vice-Président  
Nadège BOURGHELLE-KOS, 9<sup>ème</sup> Vice-Président  
Sylvain CLEMENT, 10<sup>ème</sup> Vice-Président  
Bernadette SION, 11<sup>ème</sup> Vice-Présidente  
Jean-Louis DAUCHY, 12<sup>ème</sup> Vice-Président

Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Thierry BRIDAULT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Olivier VERCRUYSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Odile RIGA, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Paul DHALLEWYN, Sylvain PEREZ, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Gilda GRIVON, Luc MONNET, Jean-Paul VERHELLEN, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

**Ont donné pouvoir :**

Vincent LAVALLEZ, procuration à Thierry DEPOORTERE  
Vinciane FABER, procuration à Jean-Luc LEFEBVRE  
Carine JOURDAIN, procuration à Gilda GRIVON  
Michel PIQUET, procuration à Ludovic ROHART  
Frédéric SZYMCZAK, procuration à Ludovic ROHART  
Valérie NEIRYNCK, procuration à Bruno RUSINEK  
Emmanuelle RAMBAUT, procuration à Luc MONNET  
Thierry LAZARO, procuration à Marie CIETERS  
Didier WIBAUX, procuration à Bernard CHOCRAUX  
Joëlle DUPRIEZ, procuration à Sylvain CLEMENT  
Michel MAILLARD, procuration à Jean-Luc LEFEBVRE

**Absent excusé :**

Arnaud HOTTIN, Régis BUE, Isabelle LEMOINE

**Absents :**

François-Hubert DESCAMPS, Alain DUCHESNE

**Secrétaire de Séance :** Sylvain PEREZ

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 6 Avril 2021**

## **COMMISSION 2**

### ***Parc d'activité***

### ***Vente du lot 1 du Parc d'activité de Maraîche à WANNEHAIN à NORD EDIFICE***

**Le Conseil Communautaire,**

Considérant que dans le cadre de sa compétence Développement économique, la communauté de communes du Pays de Pévèle à laquelle s'est substituée la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT, a décidé d'aménager le parc d'activité de Maraîche à WANNEHAIN,

Considérant que la Communauté de communes est propriétaire de la parcelle cadastrée ZE 37 à WANNEHAIN d'une surface de 43 607 m<sup>2</sup>.

Considérant que cette parcelle ZE37 va être divisée en 10 lots constituant la 1<sup>ère</sup> phase du parc d'activité de Maraîche.

Considérant l'intérêt de la société NORD EDIFICE de se porter acquéreur du lot 1 aux fins d'y installer une entreprise de bâtiment, couverture et activités connexes.

Considérant que le lot 1 d'une surface totale d'environ 2 163 m<sup>2</sup> à prélever sur la parcelle ZE37.

Considérant que la surface exacte du terrain sera réajustée après la réalisation des travaux d'aménagement.

Vu l'avis n°2019-638V1890 du service des Domaines, confirmé par un avis 2021-0339 du 3 février 2021 évaluant les parcelles considérées au prix de 39 € HT/m<sup>2</sup>.

Considérant que le prix de vente est fixé à 39 € HT/m<sup>2</sup>, auquel s'ajoute la TVA sur la marge.

Considérant que la vente des terrains à bâtir réalisée par la CCPC, dans le cadre de son opération d'aménagement « Parc d'activité de MARAICHE », constituant une opération économique, est soumise de plein droit à la TVA.

Considérant que la vente d'un terrain constructible relève de la TVA sur la marge,

Où l'exposé de son Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

**DECIDE (par 48 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 48 VOTANTS)**

- De céder le lot 1 du parc d'activité de Maraîche à WANNEHAIN correspondant à la parcelle ZE389 issue de la division de la parcelle ZE37 au profit de la société NORD EDIFICE dans les conditions ci-dessus énoncées, soit 39 €/m<sup>2</sup>,
- D'autoriser son Président à signer tout contrat, avant-contrat, ainsi que tout document afférant à ce dossier, et généralement faire le nécessaire,
- De mandater Maître Sébastien HERLEM, notaire à CYSOING, pour la rédaction de cet acte de vente.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président

Luc FOUTRY

